



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
LUINS

Procès-verbal d'installation du
Conseil Général de Luins - 22 mars 2021

Allocution de Madame le Préfet

Le Préfet Mme Chantal Turin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'Assemblée. Elle est ravie de voir autant de personnes présentes, malgré la situation sanitaire instable. Mme le Préfet informe l'Assemblée qu'elle nomme à titre provisoire comme Secrétaire du Conseil Mme Geneviève Selosse. Les scrutateurs provisoires seront Mmes Laetitia Dutruy et Valérie Galéra.
La Secrétaire procède à l'appel ; 49 membres sont présents ; Quorum : 17

Mme le Préfet procède à l'Assermentation et installation des membres du Conseil, puis des membres de la Municipalité et du Syndic.

Elle procède à **l'élection du Président**. Mme M. Clerc propose M. **Christophe Bachofen**, ce dernier est d'accord, pas d'autre candidat. Il est élu pour une année.

L'Assemblée l'acclame.

Pour l'élection de la **Secrétaire du Conseil Général**, Mme P. Hauser propose **Mme Geneviève Selosse**, cette dernière accepte, pas d'autre candidat. Elle est élue pour **la durée de la législature**.

L'Assemblée l'acclame.

La Secrétaire lit le PV de cette installation, qui est approuvé par les membres du Conseil Général.

Mme le Préfet parle en son nom ainsi qu'au nom du Conseil d'Etat. Elle remercie toutes les personnes qui s'engagent pour leur commune. Les 3 municipaux sortants, réélus ainsi que les deux nouvelles municipales qui osent se lancer dans la tourmente, car aujourd'hui il n'est pas simple de représenter l'exécutif. Il faut notamment du courage, de l'abnégation, du lâcher-prise, accepter la collégialité dans les décisions prises. Elle déclare que ce n'est pas du défaitisme mais du réalisme. Être municipal n'est pas de tout repos. Elle sait que cette fonction apporte satisfaction, tant du côté humain que du côté juridique. Il faut savoir garder l'esprit ouvert et rester à l'écoute ; se mettre au service de la collectivité.

Mme le Préfet parle du départ de M. Pier Framorando, qui a été municipal durant cette dernière législature. Son dicastère aura été la gestion des déchets ainsi que les problèmes d'eau, pour un amateur de bon vin !

Quant à M. Claude Gagnard, il est municipal depuis 2011 et syndic depuis 2014. Il a toujours eu souci de bien faire. Il trouvait les mots justes et de la détermination dans les situations parfois épineuses. Elle lui souhaite une bonne retraite politique.

Elle s'adresse ensuite à toute l'Assemblée en disant qu'elle se tient toujours à disposition pour dialoguer et trouver des solutions aux divers problèmes.

Mme le Préfet passe la parole au Président du Conseil pour la suite.

Election du Vice-Président et des scrutateurs

Le Président informe les conseillers sur la procédure des élections qui ont lieu à la majorité absolue. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement (Art 11,3 LC).

Il procède à l'élection du **vice-président du Conseil**. **M. J.-L. Subri** est d'accord de poursuivre son rôle. Pas d'autre candidat.

M. J.-L. Subri est élu et acclamé par l'Assemblée.

Le Président passe à l'élection **des scrutateurs**, il faut 2 membres et 2 suppléants. Liste de candidats : **Mmes Laetitia Dutruy et Valérie Galéra, membres, Mmes Paulette Hauser et Isabelle d'Hont, suppléantes.** Pas d'autre proposition.

Ils sont élus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Election de la Commission des Finances

Le Président précise qu'il faut trois membres et deux suppléants. Liste de candidats :

Mme Paulette Hauser, rapporteur, Mme Rowena Scott-Smith, M. Grégory Bubloz, membres, M. Christian Danz et M. Antonio Galera, suppléants. Pas d'autre proposition.

Ils sont élus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Election de la Commission de Gestion

Le Président précise qu'il faut trois membres et deux suppléants. Liste de candidats :

M. Laurent Baechtold, rapporteur, M. Alexandre Dietschy, M. Damien Dutruy, M. Daniele Bonito (suppléant). Il manque un membre. **M. Fabrice Praz (suppléant) est proposé.** Pas d'autre proposition.

Ils sont élus à l'unanimité. Acclamés par l'Assemblée.

Les élections suivantes sont pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026 :

Election de la Commission Ad'Hoc

Le Président précise qu'il faut trois membres et deux suppléants. Liste de candidats :

M. Sébastien Miaz, rapporteur, Mme Maryline Clerc, M. Luc Giraud-Guigues, membres, M. Reynald Peter, M. Gaëtan Wettstein, suppléants. Pas d'autre proposition.

Ils sont élus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Nomination de deux délégués pour l'Association ENJEU

Candidats : M. Fabien Aepli, délégué, Mme P. Hauser, déléguée suppléante. Pas d'autre proposition. Sont élus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Nomination de deux délégués au Conseil Région de Nyon

Candidate : Mme Maryline Clerc. M. Luc Giraud-Guigues (suppléant) se propose. Les deux délégués du législatif sont élus à l'unanimité.

Nomination de deux délégués à l'APEC

Candidats : M. Claude Gagnard, M. Damien Dutruy, suppléant. Pas d'autre proposition.
Elus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Nomination de deux délégués pour le SIDERE

Candidats : M. Philippe Clerc, M. Sébastien Miaz, suppléant. Pas d'autre proposition.
Elus tacitement. Acclamés par l'Assemblée.

Nomination de deux délégués pour l'ORPC

Le Président explique que selon les nouveaux statuts d'ORPC nous devons élire deux délégués du législatif. Sont proposé par les conseillers :

M. Pier Framorando, M. Antonio Galera, suppléant.

Les deux membres sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et élues au sein des commissions et associations pour le dévouement en faveur de notre commune.

Mme le Préfet tient à remercier les municipaux sortants de faire partie de commissions ou d'associations.

Le Président clôture la séance, il est 20h35.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse